

Réunion des associations à l'Hôtel de Ville (29/09/05)

Compte-rendu rédigé par Elisabeth Bourguinat

Membres d'Accomplir présents : Barbara Blot, Bernard Blot (au titre de l'Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau), Elisabeth Bourguinat, Anne Hémar (au titre d'Accomplir), Marie-Thérèse Lionnet (au titre de la CGPME), Aron Mizrahi (au titre du conseil syndical du 51/53 rue Saint-Sauveur), Gilles Pourbaix (au titre du conseil de quartier).

A l'entrée, on nous a demandé de nous inscrire et on nous a fait remplir une fiche pour indiquer à quels groupes de travail on voulait participer. Ceux-ci sont désormais au nombre de 5 : jardin, espaces publics de surface, espaces souterrains, équipements et commerces, populations fragiles.

Un peu moins d'une centaine de personnes étaient dans la salle (Aron a pris des photos). A la table des officiels figuraient : D. Mangin, C. Barbé, J.-P. Caffet, J.-F. Legaret, Y. Contassot.

J.-P. Caffet a introduit la réunion et a notamment expliqué qu'il s'agissait d'une réunion « conclusive » de l'élaboration du dispositif de concertation. Pierre Grenet, du FSL, l'a alors interrompu pour demander le report de cette réunion dans la mesure où les documents n'étaient parvenus aux participants que le matin, ce qui les avait empêchés de consulter les membres de leurs diverses associations.

J.-P. Caffet a présenté ses excuses pour ce retard, en expliquant qu'avant l'été il avait dû traiter le dossier des Jeux, et que la rentrée avait été particulièrement chargée, avec d'un côté les accidents dramatiques qui se sont produits dans deux hôtels insalubres, de l'autre la préparation particulièrement ardue du Conseil de Paris. Après un échange un peu vif, il a conclu que si certains souhaitaient ne pas participer à la réunion, ils pouvaient quitter la salle, mais que pour sa part il tenait à ce que ce dossier avance. J.-P. Legaret a fait une intervention pour soutenir son confrère en expliquant qu'il était témoin qu'à la fois Caffet et ses services consacraient énormément de temps à leur travail, et que cela méritait le respect. On était tellement sciés qu'on l'a carrément applaudi !

Catherine Barbé a ensuite commencé la présentation, en annonçant le départ d'Anne Calves, promue dans un autre service, et la prise de fonction de Véronique Fradon et de François Bodet, qui la remplaceront.

Elle a ensuite donné lecture des modifications au texte qui avait été présenté en avril dernier, notamment tout ce qui concerne le bureau et le garant, mais aussi, par exemple, l'introduction d'un paragraphe se référant à la Charte de 1996.

Sur le garant, elle a expliqué quel profil était recherché : un retraité ou pré-retraité afin qu'il soit disponible pour une tâche qui représentera un mi-temps ; ancien fonctionnaire pour qu'il ait une bonne connaissance de l'administration ; qui ait déjà exercé un rôle de conciliateur. Compte tenu de ces attentes, pourraient correspondre : un préfet, un ancien de la DDE, un ingénieur des Ponts, un ancien commissaire-enquêteur. Lors du débat, quelqu'un a demandé s'il ne serait pas préférable de prendre quelqu'un de jeune et de dynamique. C. Barbé a insisté sur le fait que le garant n'était ni le maître d'ouvrage ni l'aménageur ; qu'il fallait que ce soit quelqu'un disposant d'expérience, de maturité, capable de prendre du recul, et que ces

qualités venaient souvent avec l'âge. Elle a précisé que le garant recevrait une rétribution et que l'objectif était de l'avoir nommé avant la fin de l'année.

Sur la composition du CPC, à noter l'introduction des directeurs ou gestionnaires d'équipements publics (en revanche ils ne font apparemment pas partie des groupes de travail).

Concernant le site Internet : un nouveau site sera créé et sera directement accessible depuis paris.fr, en passant par la rubrique « grands projets ». Les associations pourront y faire figurer des contributions, ainsi qu'un lien vers leurs propres sites. En revanche il ne s'agira pas d'un site interactif : organiser un forum mobiliserait un modérateur, ce qui rendrait la tâche du garant trop lourde. Il est suggéré que les associations puissent organiser leurs propres forums elles-mêmes.

La question du local n'a pas vraiment avancé, même si une possibilité a été repérée dans le quartier.

Le débat s'est ensuite ouvert.

Un délégué CGT a pris la parole pour expliquer que les salariés du forum souhaitaient être associés à la concertation et pouvoir venir sur leur temps de travail, et qu'ils espéraient que le projet serait l'occasion de redonner une place importante aux acteurs sociaux qui, après l'ouverture du Forum, avaient été rapidement écartés pour des raisons mercantiles. Il a suggéré la création d'une crèche, d'une halte-garderie, de garages à vélos.

Pierre Grenet (FSL) a demandé à J.-P. Caffet pourquoi il avait opté pour la proposition du Collectif Rénovation des Halles plutôt que pour l'autre proposition ; il a protesté contre les relations « privatives » que J.-P. Caffet entretenait avec ce collectif. J.-P. Caffet s'est fâché en disant que tous ceux qui lui avaient demandé un rendez-vous l'avaient obtenu, que ce n'était pas sa faute si d'autres associations ne l'avaient pas demandé, et que si elles le souhaitaient il les recevrait le lendemain.

Les membres du FSL (Robert Allezaud, Pierre Grenet, Michèle Collin) ont pris la parole à de multiples reprises pour réclamer qu'au lieu de se concerter uniquement « avec des associations de riverains » (Fabrice, un peu plus tard, a fait observer que Tam-Tam, par exemple, n'est pas une association de riverains), la ville travaille à partir de « panels représentatifs de la population de l'Ile de France » avec l'aide d'une « société d'enquête ». Sachant que trouver des volontaires serait difficile, comme ils le reconnaissent eux-mêmes pour s'y être essayés en vain, ils ont même suggéré que les personnes interrogées puissent être rétribuées.

J.-P. Caffet a fait remarquer qu'il ne voyait pas en quoi un échantillon constitué de façon statistique serait plus « représentatif » que le groupe des gens qui participaient à cette réunion. Puis il a admis qu'il était possible d'interroger des groupes d'usagers (usagers du jardin, usagers de la salle d'échange, salariés du forum), en dehors toutefois des groupes de travail.

Enfin il a admis la possibilité d'élargir le groupe de travail « populations fragiles » à la question de l'ensemble des populations diverses qui fréquentent le site [c'est en tout cas ce que j'ai compris, mais le moins qu'on puisse dire est que ce n'était pas très clair].

Yves Contassot a souligné qu'il y avait deux écueils à éviter : il ne faut pas que la concertation s'enlise dans une guerre d'influence, car dans ce cas ce serait l'avenir des Halles qui en pâtira ; il ne faut pas croire que tous les habitants de l'Ile de France sont concernés au même titre par ce dossier. Il a expliqué que quoi qu'il arrive, il ne peut s'agir en aucun cas de recommencer ce qui a été fait à la phase précédente : les grandes orientations ont été décidées, il reste beaucoup de choses à définir, mais à l'intérieur de ce cadre-là. Il a enfin rappelé que la responsabilité des élus était de faire des arbitrages entre toutes les hypothèses possibles, qu'un certain nombre d'arbitrages avaient été déjà faits (sur les choix d'urbanisme) et ne seraient pas remis en cause : si certains s'attendent à ce qu'on recommence tout à zéro, ils risquent de se sentir frustrés car ce n'est pas ce qui va se passer.

Françoise Thomas réclame qu'on arrête de débattre sans fin du dispositif de concertation dans des discussions auxquelles personne ne comprend rien, et qu'on passe au travail concret sur le projet des Halles, qui est ce qui nous intéresse tous.

Fabrice Piault déclare que le texte proposé par J.-P. Caffet est encore meilleur que celui qui existait à PRG, en particulier justement sur cette question de la participation du public, pris en compte ici dans un cadre plus large que celui de la ZAC. Par ailleurs, la structure malgré tout relativement légère du dispositif de concertation permet toutes les évolutions qui seront jugées utiles par la suite. Il souligne cependant qu'à force de parler du « public », on finit par ne plus savoir de quoi il s'agit, et que c'est bien souvent un alibi pour ne rien faire. Pour lui, une dimension essentielle de la participation est la motivation : on ne peut pas forcer les gens à participer à coups de baïonnette. En revanche, il faut qu'à toutes les étapes de la concertation des acteurs nouveaux motivés puissent participer ; le dispositif des réunions publiques régulières permet justement cette ouverture à de nouveaux acteurs.

Selon Raoul Pastrana, de l'Atelier local d'urbanisme du 3^{ème}, la composition du bureau est trop lourde. Il pense qu'il ne faudrait pas plus de 8 personnes : les partenaires, le futur aménageur et David Mangin ne devraient être que « consultants ». Il indique que les groupes de travail devront être inventifs et varier leurs façons de travailler : ils pourront s'agir de visite du quartier, d'enquêtes, etc.

Gilles Beauvais déclare que dans la mesure où le texte n'a été envoyé que le matin et qu'il n'a pas eu le temps de consulter les adhérents de son association, il ne peut pas se prononcer sur son contenu. Il souligne que les gens qui sont présents sont ceux qui ont le privilège de disposer de temps, d'énergie et de motivation à consacrer à la concertation. Mais qu'il ne faut pas oublier ceux qui, sans avoir autant de temps et d'énergie et en étant motivés par d'autres sujets, sont malgré tout également concernés par ce projet. Enfin il demande comment cette réunion pourrait être « conclusive » dans la mesure où les participants ne peuvent pas tous donner leur accord sur ce texte.

J.-P. Caffet accepte que cette réunion ne soit pas totalement conclusive : il laisse aux associations qui le souhaitent jusqu'au 15 octobre pour formuler leurs suggestions. Il fait cependant remarquer qu'elles ne seront pas forcément intégrées, de même que toutes les propositions qui lui ont été faites n'ont pas été intégrées jusqu'ici.

Olivier Péray demande que David Mangin explique où il en est de son travail et sur quoi au juste portera le concours du Carreau : le toit ? le bâtiment à partir du niveau zéro ? le bâtiment à partir du niveau -3 ?

David Mangin explique qu'il a obtenu il y a quelques mois le marché sur l'étude des voiries souterraines et qu'il sera en mesure, dès la reprise de la concertation, de présenter les hypothèses qui ont été retenues (notamment concernant la suppression des trémies). En revanche il ne s'agit que d'hypothèse, car la Préfecture de police ne se prononcera que sur le dessin final de la solution retenue. Les nouveaux marchés qu'il vient d'obtenir lors du conseil de Paris lui permettent de réaliser les études sur le jardin, sur l'espace public souterrain et sur l'espace public de surface. Les hypothèses concernant ces espaces seront présentées au fur et à mesure de l'avancement des études.

Le concours du Carreau concerne l'ensemble du bâtiment à partir du niveau zéro. Avant de rédiger le cahier des charges, il faut que l'ensemble des partenaires se soient mis d'accord sur le nombre et la nature des liaisons verticales entre les niveaux -4 / -5 et la surface. Pour cela, des études complémentaires sont encore nécessaires.

Isabelle Thomas, de l'association des Haudriettes (3^{ème} arrondissement), demande comment se fera la désignation des représentants associatifs au bureau de la concertation (3 associatifs et 2 représentants des conseils de quartier).

J.-P. Caffet demande à Fabrice Piault de témoigner de l'expérience de PRG. Fabrice explique qu'il existe à PRG une coordination des associations, qui se réunit une fois par mois, et qui désigne ses représentants en veillant à ce que les différentes sensibilités soient représentées au bureau. Il espère qu'une coordination du même type pourra se mettre en place aux Halles, en notant que les conflits existent à PRG comme ici, mais que cela ne doit pas empêcher les associations de s'entendre sur ce genre de choses. Il pense que le garant sera utile pour nous aider à nous entendre.

Elisabeth Bourguinat exprime une grande satisfaction devant ce texte, qui comme l'a indiqué Fabrice Piault, est « encore meilleur que celui de PRG ». Comme le collectif avait dès le départ demandé l'aide et les conseils de PRG pour contribuer à l'élaboration de ce dispositif, c'est un résultat dont on peut vraiment se réjouir. Concernant les représentants au bureau de la concertation, elle note que le « conflit » qui existe entre les associations des Halles, ne concerne, par chance, que deux grands groupes. Elle estime que si parmi les trois représentants des associations il peut y avoir, d'une part, quelqu'un du collectif Rénovation des Halles ; d'autre part, quelqu'un du groupe Parole des Halles / FSL ; et enfin un représentant d'une association qui ne fasse partie ni d'un groupe, ni de l'autre, cela devrait pouvoir convenir à tout le monde.

Jean-François Legaret souligne que lui-même n'est pas prévu dans le bureau, mais qu'il accepte ce dispositif. Que le principal est qu'aucune association ne « capte » le pouvoir et que les décisions soient prises dans la transparence, avec des comptes rendus diffusés rapidement après les réunions.

Pierre Grenet objecte que dans toutes les associations, il y a une captation du pouvoir au niveau du bureau, et que pour limiter cet effet négatif, il faudrait étendre le bureau à 4 ou 5 représentants associatifs. Jean-Pierre Caffet n'y voit pas d'inconvénient.